

Règlement Cadre des CDJ du COMITE 75

Saison 2024/2025

Commission Départementale « Jeunes »

Version 2 (15/07/2024)

Voté le :
Entré en vigueur : saison 2024/2025

1. Glossaire

CDJ	Circuit Départemental Jeunes
LIFB	Ligue Ile-de-France de Badminton
FFBaD	Fédération Française de Badminton
CJ75	Commission Jeunes du Comité de badminton de Paris
JA	Juge-Arbitre
GEO	Titulaire du stage Gestion et Organisation de Compétitions
CPPH	Classement par points hebdomadaires
Poona	Base logicielle Fédérale
Badnet	Logiciel de Gestion des Compétitions

2. Objectif

L'objectif principal du CDJ est d'apporter une offre de pratique compétitive de proximité (territoire départemental) pour les jeunes pratiquants des clubs parisiens affiliés à la FFBaD.-Dans le but, de les fidéliser et de leur permettre de progresser ou de découvrir la compétition sur le département. La fréquence de ces étapes CDJ se doit d'être régulière (6 à 8/saison) afin d'inciter le plus grand nombre de jeunes parisiens à participer aux compétitions départementales

3. Organisation

Le CDJ est composé de 4 à 8 étapes. L'organisation de chaque tournoi du CDJ est déléguée par le Comité à un club. Celui-ci organise intégralement la compétition, et se doit de proposer au minimum 3 catégories (Poussin et Benjamin de préférence, mais aussi Minime et Cadet).

Les compétitions sont conjointement organisées par :

A la charge du Comité :

- Définir un calendrier des dates des étapes du CDJ sur toute la saison.
- Transmettre le règlement du tournoi pour chaque étape.
- Le Comité sera informé par le club hôte du nom du JA désigné, dans le cas de présence d'arbitres, il est à noter, que le JA doit posséder de préférence le grade JALC.
- A un accès direct via les membres ou Responsable de la Commission jeunes à chaque CDJ dans badnet afin de suivre le déroulement de l'amont de la compétition mais n'intervient pas dans la gestion du tournoi sauf en cas de litige porté à la connaissance du comité. @ : jeunes@codep75.org
- Communiquer sur la compétition par la diffusion des informations sur son site Internet ou par mail (plaquette et règlement, convocations préalablement communiquées par le club organisateur).
- Fournir aux clubs organisateurs les médailles officielles du comité pour la compétition. Le club se doit de transmettre le nombre au comité au plus tard 8 jours avant la compétition.
- Le comité peut fournir à la demande du club, l'aide en matériel ou logistique nécessaire.

À la charge des clubs :

- S'assurer des inscriptions et de leurs règlements avant la compétition. Le montant des inscriptions étant cédé par le comité aux clubs organisateurs.
- S'assurer que la salle réservée pour la compétition respecte toutes conditions réglementaires (FFBaD) pour l'accueil des CDJ étapes (tracés, poteaux et filets.)
- Installer une buvette (facultative mais fortement conseillée).
- Élaborer la plaquette.
- Mettre à disposition un JA, de préférence de grade JALC pour favoriser la mise en place d'arbitres sur les compétitions jeunes. En cas de difficulté, vous pouvez contacter le comité - et un GEO pour la gestion et l'organisation de la table de marque.
- Fournir des récompenses supplémentaires (facultatif) ou cadeau d'accueil.

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE PARIS

91 Quai Jacques Chirac – 75015 Paris – phone: 06 15 84 93 86

Mail: jeunes@codep75.org - Site Internet: <http://www.codep75.org>

- Installer une signalétique spécifique comité (fournis par le comité) et club
- Transmettre les listes des invités (institutionnels ou autres) au comité.

En cas de plusieurs clubs organisateurs pour une même étape, les frais et les bénéfices sont partagés équitablement.

C'est la responsable de la Commission jeunes qui effectue la déclaration de la compétition sur Poona.

4. Inscriptions

4.1. Catégories et Licences

Le CDJ s'adresse aux catégories d'âges suivantes (garçons et filles) :

- Poussins (Minibads acceptés)
- Benjamins
- Minimes
- Cadets
- Juniors (ne comptent pas dans les 3 catégories minimum demandées)

Tout joueur sur un tournoi doit :

- Être licencié dans un club de Paris, affilié à la FFBA D, au jour du tirage au sort.
- Être en possession de sa licence « joueur » qu'il devra pouvoir présenter le jour de la compétition.
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire ou suspension le jour de la compétition.

4.2. Règlement

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter le présent règlement et à le porter à la connaissance de tous les joueurs (et parents) inscrits par leur soin. Tout joueur contrevenant à ce règlement s'expose à des mesures de la part du JA ou du Comité 75.

Chaque étape du CDJ se déroule selon les règles de la FFBA D (Règlement Général des Compétitions RGC) et de ce règlement cadre. Le comptage des points se déroule selon les règles de la FFBA D en vigueur (2 sets gagnants de 21 points). Pour les Minibads et Poussins, les matchs se déroulent sur terrain adapté : filet à 1,374m et couloirs de fonds non utilisés.

4.3. Règlement particulier

La commission jeunes établira pour chaque étape un règlement particulier faisant référence à ce règlement, et précisant notamment les catégories invitées à participer, les tarifs, les dates, ...

4.4. Frais d'inscription

Le tarif des frais d'engagement est fixé par le Comité à 10€ par joueur pour un tableau et sera à régler obligatoirement au moment de l'inscription via Badnet ou EBad. Si un organisateur propose 2 tableaux, ils seront à 13€ par joueur.

Les CDJ seront organisés que sur 2 tableaux maximum.

Un club qui n'aurait pas réglé les inscriptions de ses jeunes ne sera pas pris en priorité mais placé en liste d'attente. Les inscriptions individuelles, mail ou autres que Badnet seront considérées comme nulles.

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes et de l'amplitude horaire, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

4.5. Qualification des joueurs

Toutes les étapes des CDJ seront limitées au classement D7.

Les « Non-Compétiteurs (NC) » sont autorisés à jouer. Le sur-classement est autorisé, dans la catégorie d'âge supérieure (y compris pour les Minibad). Le club qui surclasse un joueur doit s'assurer que ce dernier a le niveau pour jouer au niveau supérieur.

Les joueurs ne peuvent être inscrits que dans une seule et même catégorie d'âge pour une même étape du CDJ, toutes disciplines confondues.

L'inscription d'un joueur ne peut se faire que par le Responsable Jeunes (ou faisant fonction) de son club d'appartenance, suivant les modalités d'inscriptions transmises par le règlement du tournoi. Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Les inscriptions se feront en mode standard. En cas de surnombre d'inscriptions à la date limite d'inscription, des listes d'attente seront constituées pour les tableaux les plus remplis au prorata du nombre d'inscrits par club, les clubs ayant le moins d'inscrits étant prioritaires."

4.6. Les différents niveaux et détail des différentes étapes

Pour chaque catégorie, le club organisateur doit toujours proposer la compétition dans une, deux ou trois divisions appelées respectivement « Excellence », « Honneur » et « Initiation ».

LES DIFFERENTS NIVEAUX :

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est :

- Inférieur ou égal à 3, le tableau est fermé,
- Entre 4 et 8, un tableau ouvert,
- Entre 9 et 24, deux tableaux seront ouverts,
- Supérieur à 24, trois tableaux seront ouverts ;
-

Au-delà de 36 inscrits dans une catégorie, une liste d'attente sera constituée.

Il y aura les tableaux suivants, dans la mesure du possible :

- Excellence : D7 à D9
- Honneur : P10 à P11
- Initiation : P12 à NC

LES DIFFERENTES ETAPES :

- **CDJ n°1** : Simple et double sur 2 jours uniquement ou 1, 5 jours
Catégorie d'âge : obligation de faire des minibads et des poussins parmi les catégories choisies par le club.
Organisation : Club
- **CDJ n°2** : Simple
Catégorie d'âge : libre au club de choisir
Organisation : club
- **CDJ n°3** : Double
Catégorie d'âge : libre au club de choisir
Organisation : club
- **CDJ n°4** : Simple et double sur 2 jours uniquement ou 1, 5 jours
Catégorie d'âge : obligation de faire des minibads et des poussins parmi les catégories choisies par le club. Organisation : club
- **CDJ n°5** : Simple
Catégorie d'âge : libre au club de choisir
Organisation : club
- **CDJ n°6** : Simple et double sur 2 jours uniquement ou 1, 5 jours
Catégorie d'âge : obligation de faire des minibads et des poussins parmi les catégories choisies par le club.
Organisation : club

Le GEO du club organisateur est laissé libre de constituer les césures entre les différentes divisions en s'appuyant sur les CPPH des joueurs inscrits et en ayant à l'esprit de proposer des divisions qui soient les plus homogènes possible en leur sein.

5. Déroulement et confection des tableaux

Dans la mesure du possible, la compétition se déroule en poules de 3 ou 4, avec 1 ou 2 sortants par poule et se poursuit par des tableaux à élimination directe. Les listes principales et d'attente seront établies par l'organisateur et validées par le ou la Responsable de la Commission jeunes du Comité 75 pour respecter l'article 4.5. Les tableaux sont établis par l'organisateur en collaboration avec le ou la responsable de la Commission jeunes et le JA. Les têtes de série des différentes étapes sont désignées suivant leur CPPH au jour du tirage au sort, à savoir 9 jours minimum avant le premier jour de la compétition.

5.1. Jours et Horaires

Les étapes CDJ se déroulent sur un minimum de 6 terrains du samedi de 8h00 à 21h00 maximum au dimanche de 8h00 à 19h00 maximum. Libre aux organisateurs de faire un tournoi sur 1 ou 2 jours. (Dans la mesure du possible privilégier 2 jours sur la demande d'AOT).

Une étape du CDJ doit se dérouler sur un minimum d'une journée.

Chaque tableau commence et se termine le même jour.

Les catégories Cadet et Junior ne pourront débiter une compétition qu'après 13h le samedi (afin de respecter les horaires scolaires des lycéens).

5.2. Arbitrage

Les matches s'effectuent principalement en auto-arbitrage. Les joueurs doivent donc savoir compter les points. Pour les petites catégories (poussins et benjamins), il sera possible de nommer un « scoreur » pour compter les points.

Libre au Comité de nommer des arbitres stagiaires sur n'importe quelle étape à la condition que le Juge-Arbitre nommé soit de grade JALC minimum.

5.3. Volants

Chaque organisateur délégué devra désigner un volant officiel plume et un volant officiel plastique pour l'étape du CDJ qu'il accueille. Les volants en plumes sont obligatoires (sauf pour les matchs entre deux joueurs NC et P où les volants plastiques sont prioritaires et sont à la charge des joueurs qui doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition. L'organisateur doit prévoir des volants plume et plastique à la vente sur le lieu de compétition. L'organisateur doit fournir les volants pour les finales.

5.4. Accompagnateurs et coaching

Les joueurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un responsable majeur nommé par leur club. Un responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition, tant que ses joueurs sont en lice, ou prévoir un remplaçant dont il communiquera le nom au responsable de la table de marque s'il doit s'absenter. Tout manquement sera consigné dans le rapport du JA et remonté à la CJ75 qui décidera de la suite à donner (avertissement ou sanction).

Le conseil aux joueurs (es) est autorisé entre les points pour toutes les catégories.

Les conseillers doivent porter un survêtement ou un pantalon sur le plateau de jeu. Les shorts et bermudas ne seront pas autorisés.

Les appareils électroniques, à l'exception de ceux sur trépieds, ne sont pas autorisés sur les chaises des coachs.

5.5. Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire « tenues vestimentaires et publicités » de la FFBaD). Pour rappel, Les pantacourts et bas de survêtement ne sont pas autorisés en matchs. Le JA est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur se présente avec une tenue non conforme et ne la modifie pas.

5.6. Affichage

Chaque club organisateur est libre de s'engager dans une démarche éco-responsable en favorisant, par exemple, le zéro papier. Cependant, il doit s'assurer que les informations suivantes sont accessibles aux joueurs disputant la compétition : les tableaux, l'échéancier de la compétition, le règlement particulier de l'étape, le règlement sur les tenues vestimentaires et les publicités, les divers codes de conduite, les règlements sur les sanctions en cas de forfait et sur les sanctions en cas de carton.

5.7. Récompenses du Tournoi

A chaque tournoi, le responsable du club hôte, ou son délégué, procédera à la remise des récompenses aux vainqueurs et finalistes de chaque catégorie et de chaque division.

5.8. Réclamations

En cas de réclamation, un courriel doit être envoyé au responsable « compétitions » au responsable de la CJ75 (jeunes@codep75.com). En copie l'organisateur.

Cette réclamation doit être formulée par l'accompagnateur du club avec un rapport circonstancié. Aucune caution financière n'est exigée.

5.9. Forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir l'organisateur au plus tard la veille de la date du tirage au sort. S'il en fait état auprès de l'organisateur dans ce délai, il est dispensé des formalités prévues ci-dessous. Son inscription n'est alors pas comptabilisée financièrement.

Les joueurs doivent connaître les sanctions encourues pour un joueur déclarant forfait après la date de tirage au sort. Ils doivent prévenir dès que possible l'organisateur du tournoi de leur non-participation. Un joueur forfait doit envoyer le justificatif attestant de la raison de son absence en suivant la procédure de gestion des forfaits et des sanctions définies par la LIFB disponible sur le site internet de la ligue.

En cas de non-envoi à la LIFB, le joueur encourt des sanctions sportives (suspension).

6. Récompenses du Circuit CDJ

Le Comité 75 récompensera le premier et la première de chaque catégorie d'âge (de poussins à cadets) de tous les CDJ à la fin de la saison lors de son Assemblée Générale. Le classement sera établi en fonction des points acquis lors de toutes les étapes des CDJ selon la comptabilisation des points décrite à l'article 6.1. En cas d'égalité, sera désigné premier ou première, le joueur ou la joueuse qui aura gagné le plus de CDJ dans sa catégorie d'âge.

Si l'égalité persiste, sera désigné premier ou première, le joueur ou la joueuse le plus jeune en tenant compte de la date naissance complète dans sa catégorie d'âge.



Chaque club organisateur recevra 4 boîtes de volants type AS 20 et un bon d'achat de 100€ lors de l'assemblée Générale du comité en fin de saison.

6.1 Comptabilisation des points

Le club organisateur s'engage à faire remonter les points de chaque joueur inscrit au responsable de la CJ75 en respectant le barème suivant :

- Gagnant du tournoi (ou premier si en poules) : 5 points
- Finaliste (ou second si en poules) : 3 points
- Demi-Finaliste : 2 points

Un Bonus de 2 pts sera attribué aux joueurs passant de la série « honneur » à la série « excellence » en cours de saison.

7. Modifications

Le Comité 75 se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son conseil d'administration, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.